

COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE

Préparation des rapports nationaux pour le quatrième cycle d'examen et
d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid
sur le vieillissement et de sa stratégie régionale de mise en œuvre
(MIPAA/RIS) 2018 - 2022

Lignes directrices pour les rapports nationaux

Septembre 2020

Adoptées par le Bureau du Groupe de travail permanent sur le vieillissement

Table des matières

Introduction et calendrier	2
Aperçu du rapport sur le suivi de la stratégie régionale de mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en [pays]	4
Première partie	4
Résumé	4
Informations générales.....	4
1. Situation nationale en matière de vieillissement.....	4
2. Méthode.....	5
Partie II : 20 ans de MIPAA/RIS	6
Principales actions et progrès dans la mise en œuvre du MIPAA/RIS et de la déclaration ministérielle de Lisbonne de 2017.....	6
1. Reconnaître le potentiel des personnes âgées.....	7
2. Encourager l'allongement de la vie professionnelle et la capacité à travailler.....	8
3. Permettre de vieillir dans la dignité.....	10
Partie III : Vieillir en bonne santé et de manière vie dans un monde durable	10
1. Contribution des politiques liées au vieillissement à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de ses objectifs de développement durable (ODD).....	10
2. Enseignements tirés de la gestion des conséquences et des impacts pour les personnes âgées dans les situations d'urgence : la pandémie de la COVID-19.....	11
3. Activités de préparation et de mise en œuvre de la Décennie du vieillissement en bonne santé 2020 - 2030 de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).....	13
Conclusions et priorités pour l'avenir	14

Traduction non officielle

Introduction et calendrier

Les modalités du quatrième examen et de la quatrième évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002, convenues par les États membres lors de la 58e session de la Commission du développement social ont été approuvées par la [résolution 2020/8 de l'ECOSOC](#) en juin 2020. ¹

Le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (MIPAA) adopté par la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, qui s'est tenue à Madrid du 8 au 12 avril 2002, a demandé un examen systématique de sa mise en œuvre, car il est essentiel pour que le Plan réussisse à améliorer la qualité de vie des personnes âgées. La stratégie régionale de mise en œuvre (RIS) de la CEE-ONU pour le MIPAA, adoptée par la Conférence ministérielle de la CEE-ONU sur le vieillissement, qui s'est tenue à Berlin en 2002, a réaffirmé cette exigence.

L'examen et l'évaluation du plan d'action de Madrid ont lieu tous les cinq ans. Le processus comporte un élément participatif "ascendant" impliquant la société civile et les personnes âgées elles-mêmes et est conçu pour donner aux États membres un retour d'information sur les politiques et programmes qu'ils ont mis en œuvre. Les États membres sont encouragés à utiliser ce processus en complément des méthodes traditionnelles d'établissement de rapports.

Après l'examen et l'évaluation au niveau national, les commissions régionales des Nations unies coordonnent la consolidation des informations au niveau régional. Les processus d'examen et d'évaluation sont finalement examinés dans leur ensemble à la Commission du développement social.

Dans sa résolution 2020/8, l'ECOSOC a approuvé le calendrier pour la réalisation du quatrième examen et de la [quatrième évaluation du](#) Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, tel qu'il est présenté dans le [rapport du Secrétaire général sur les modalités du quatrième examen et de la quatrième évaluation de la](#) mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002. Conformément au calendrier prévu, ²le calendrier est le suivant :

2021 : Des examens et des évaluations nationales ont lieu

2022 : Les processus de révision régionaux ont lieu

2023 : La Commission du développement social présente les résultats de l'examen global lors de sa 61eme session

Revue régionale de la CEE-ONU

Dans la région de la CEE-ONU, les trois premiers cycles d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre du MIPAA/RIS ont été conclus par les conférences ministérielles de la CEE-ONU en 2007 (Leon, Espagne), 2012 (Vienne, Autriche) et 2017 (Lisbonne, Portugal). **Le**

¹ https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/RES/2020/8

² <https://undocs.org/en/E/CN.5/2020/4>

quatrième cycle d'examen et d'évaluation du MIPAA/RIS est en cours avec la publication de ces lignes directrices pour l'établissement des rapports nationaux.

Le Groupe de travail permanent sur le vieillissement de la CEE-ONU, lors de sa 12^{ème} réunion les 18 et 19 novembre 2019, a convenu du calendrier suivant pour le quatrième examen et la quatrième évaluation du MIPAA/RIS dans la région : ³

- **Octobre 2020-septembre 2021** - examens nationaux et processus d'évaluation.
- **30 septembre 2021** - date limite pour la soumission des rapports nationaux au secrétariat de la CEE-ONU.
- **30 mars 2022** - rapport de synthèse préparé par le secrétariat de la CEE-ONU.
- **Juin (à confirmer) 2022** - Conférence ministérielle de la CEE-ONU sur le vieillissement.

Les rapports nationaux sont une partie cruciale de l'exercice d'examen et d'évaluation et servent de base au rapport de synthèse régional sur la mise en œuvre du MIPAA/RIS.

Les présentes lignes directrices sont destinées à aider les États membres de la CEE-ONU à rendre compte du suivi national du MIPAA/RIS au cours de la période 2018 - 2022. Elles sont destinées aux points focaux nationaux sur le vieillissement chargés de préparer le rapport national ainsi qu'aux autres acteurs concernés par le processus. Le schéma fourni dans ce document devrait aider les points focaux à organiser les documents existants et nouvellement collectés en un document concis.

Pour votre information :

- tous les rapports nationaux reçus pour les cycles précédents (2007, 2012 et 2017) peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.unece.org/population/mipaa/reviewandappraisal.html.
- les documents clés - MIPAA, RIS et déclarations ministérielles - sont accessibles en anglais, français et russe sur <https://www.unece.org/population/ageing.html>

² Pour plus de détails, voir : Préparatifs du quatrième examen et évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement - ECE/WG.1/2019/RD1
<http://www.unece.org/index.php?id=50641>

Aperçu du rapport sur le suivi de la stratégie régionale de mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en [pays]

Première partie

Résumé (par les points focaux nationaux sur le vieillissement)

Environ 500 à 700 mots (1 à 1,5 pages A4, à simple interligne).

Veillez fournir un résumé selon la structure ci-dessous :

- Les méthodes utilisées pour ce rapport ; en particulier, les détails de l'approche participative ascendante utilisée (participation des personnes âgées et de leurs associations), le cas échéant.
- Bref examen des progrès nationaux dans la réalisation (ou le retard) des engagements du MIPAA/RIS. Inclut **trois à cinq réalisations majeures depuis 2017 et trois à cinq aspects importants à améliorer à l'avenir.**
- Conclusion.

Informations générales

Cette section doit contenir de brèves informations sur l'État membre et les entités qui présentent le rapport, en particulier :

1. Nom du pays
2. Nom et coordonnées de l'auteur ou des auteurs du rapport
3. Nom et coordonnées du point focal national officiel sur le vieillissement
4. Nom, référence, et date d'adoption ou état d'avancement de la préparation de la stratégie nationale, du plan d'action ou d'un document politique similaire sur le vieillissement (veuillez joindre les documents pertinents en annexe).

1. Situation nationale en matière de vieillissement

Environ 500 mots, (1 page A4, simple interligne, sans les annexes).

Cette section doit comprendre un bref **aperçu de la situation nationale en matière de vieillissement en ce qui concerne les développements démographiques, sociaux, économiques et politiques**, et, en particulier, les principaux défis liés au vieillissement de la population dans le pays.

L'un des principaux objectifs des rapports nationaux est de permettre aux États membres de partager les bonnes pratiques et les approches novatrices face à des défis et des opportunités similaires liés au vieillissement de leurs sociétés, en tenant compte des différents contextes dans lesquels le vieillissement de la population évolue.

Par conséquent, cette section peut se composer de ce qui suit :

1. **Présentation des indicateurs démographiques actuels et de leurs projections qui** pourraient aider à mieux comprendre le développement du pays en ce qui concerne les questions abordées. Quels sont les changements démographiques survenus au cours des vingt dernières années ?
2. **Présentation des principaux indicateurs quantitatifs sociaux et économiques** et des caractéristiques qui peuvent aider à mettre en évidence les questions abordées et à permettre une analyse quantitative. Quel a été l'impact du changement démographique sur la société dans votre pays ?⁴
3. **Brève description de la situation sociale, économique et politique**, qui peut aider à comprendre le contexte dans lequel les questions liées au vieillissement sont traitées dans votre pays.
4. La pandémie de la COVID-19 a fortement affecté la situation sociale et économique des pays. **Brève description des mesures importantes visant à réviser/ajuster les politiques sociales et économiques en raison du confinement et de l'arrêt de l'activité économique**, le cas échéant.

Suggestion : vous pouvez fournir des tableaux et graphiques analytiques plus détaillés en annexe.

2. Méthode

Jusqu'à 500 mots (1 page A4 à simple interligne, hors annexes).

Cette section devrait traiter des méthodes utilisées pour une évaluation des actions politiques prises en vue de la mise en œuvre du MIPAA/RIS dans le cadre des dix engagements des RIS depuis 2002 et en particulier dans le cadre des trois principaux objectifs de la déclaration ministérielle de Lisbonne de 2017.

Il est suggéré d'utiliser une approche à la fois quantitative et qualitative pour évaluer l'impact des actions politiques :

- Des **informations quantitatives** peuvent être tirées des études en cours et nouvelles sur le vieillissement, à la fois transversales (évaluation de l'impact des politiques dans plusieurs secteurs) et longitudinales (observation d'un impact politique spécifique sur une période donnée). Pour obtenir une image comparative au niveau régional, il pourrait être recommandé de disposer de données sur les indicateurs disponibles composant l'indice de vieillissement actif et ceux provenant d'enquêtes comparables/harmonisées.
- Les **informations qualitatives** peuvent être obtenues par **une approche participative ascendante ou d'autres données qualitatives disponibles provenant de recherches récentes** (de préférence entreprises depuis 2017). Si les États membres souhaitent mener de nouvelles recherches qualitatives aux fins

⁴Voir par exemple le rapport de la Commission européenne sur l'impact du changement démographique <https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/new-push-european-democracy/impact-demographic-change-europe>

du présent rapport, l'approche participative peut être un outil approprié, car elle prévoit la participation des personnes âgées à l'évaluation de l'impact des politiques publiques sur leur qualité de vie. Cette approche est flexible et peut être adaptée aux défis et aux opportunités propres à chaque pays.⁵

Cette section devrait également faire référence **aux interactions avec les différentes parties prenantes** - telles que les ministères, les autorités régionales et locales, les organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé, les partenaires sociaux, les universités et les organisations représentant les intérêts des personnes âgées et des jeunes - notamment dans le contexte des relations intergénérationnelles - et à la manière dont ces interactions ont contribué au rapport. Cette section pourrait inclure un court paragraphe et/ou un diagramme montrant le processus global et les rôles des parties prenantes.

Cette section devrait également décrire le mécanisme de coordination de l'examen et de l'évaluation : la résolution 2020/8 de l'ECOSOC sur les **"Modalités du quatrième examen et de la quatrième évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002"**, dans son paragraphe 4, "*encourage les États membres à créer ou à renforcer, selon le cas, un organe ou un mécanisme national de coordination afin, notamment, de faciliter la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid, y compris son examen et son évaluation*". Le cas échéant, **les liens entre l'examen et l'évaluation du MIPAA/RIS et d'autres mécanismes de suivi établis** dans votre pays, par exemple sur la mise en œuvre des ODD, devraient être examinés ici.

Partie II : 20 ans de MIPAA/RIS

Principales actions et progrès dans la mise en œuvre du MIPAA/RIS et des objectifs de la déclaration ministérielle de Lisbonne de 2017

Le **Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement** a été adopté par la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, qui s'est tenue à Madrid en 2002⁶, et sa **7 stratégie régionale de mise en œuvre de la CEE-ONU**, qui met en évidence dix engagements, a été approuvée la même année lors de la Conférence ministérielle de la CEE-ONU sur le vieillissement, qui s'est tenue à Berlin.

En 2017, la conférence ministérielle de la CEE-ONU a conclu le 3^{ème} examen et évaluation de la mise en œuvre du MIPAA/RIS dans la région sous le thème "Une société durable pour tous les âges" : Réaliser le potentiel d'une vie plus longue". La Conférence a adopté la **⁸ Déclaration ministérielle de Lisbonne de 2017 qui** comprend trois objectifs principaux :

⁵ Pour une description détaillée de l'approche participative ascendante, voir UNDESA (2006), "Guidelines for Review and Appraisal of the Madrid International Plan of Action on Ageing : Bottom-up Participatory Approach" <https://www.un.org/development/desa/ageing/publications/2015/08/guidelines-for-review-and-appraisal-of-the-mipaa-bottom-up-participatory-approach/>

⁶ <https://www.unece.org/fileadmin/DAM/pau/age/mica2002/documents/Madrid2002Report.pdf>

⁷ [https://www.unece.org/fileadmin/DAM/pau/age/mica2002/documents/ECE AC23 2002 2 Rev6 e.pdf](https://www.unece.org/fileadmin/DAM/pau/age/mica2002/documents/ECE_AC23_2002_2_Rev6_e.pdf)

⁸ <https://www.unece.org/index.php?id=45245>

- I. Reconnaître le potentiel des personnes âgées
- II. Favoriser l'allongement de la vie professionnelle et la capacité à travailler
- III. Permettre de vieillir dans la dignité.

Dans cette section, **veuillez fournir une brève analyse de la mise en œuvre des objectifs et des mesures de la déclaration ministérielle de Lisbonne de 2017 au cours des cinq dernières années**, y compris ce qui a été réalisé/retardé (succès et échecs, ainsi que les raisons de ces derniers), les bonnes pratiques et les enseignements tirés. Portez une attention particulière à l'impact transversal des engagements 8 (intégration de la dimension de genre) et 10 (coopération régionale) de la Stratégie régionale d'exécution dans chaque question. Enfin, **soulignez en quelques mots les réalisations les plus importantes** dans la mise en œuvre du MIPAA/RIS au **cours des 20 dernières années** et formulez des **recommandations pour les actions futures** (ce qui est prévu/à faire).

1. Reconnaître le potentiel des personnes âgées

1.1. Qu'a-t-on fait pour **donner aux individus les moyens de réaliser leur potentiel de bien-être physique, mental et social tout au long de leur vie et de participer et contribuer à la société selon leurs capacités, leurs besoins et leurs désirs, conformément aux engagements 1, 2, 8, 9 et 10 de la Stratégie régionale d'exécution et aux objectifs de la déclaration ministérielle de Lisbonne ?**

- ❖ élaborer et mettre en œuvre des stratégies économiques et financières socialement responsables et tournées vers l'avenir
- ❖ favoriser la consultation et la participation effectives des personnes âgées et de leurs représentants aux niveaux national, régional et local dans la conception des politiques
- ❖ promouvoir une image positive des personnes âgées, en reconnaissant leurs contributions à la société
- ❖ encourager le travail et le bénévolat des jeunes et des personnes âgées dans un cadre intergénérationnel
- ❖ encourager les entreprises, les organisations à but non lucratif et les entreprises publiques à faire participer les personnes âgées en tant que consommateurs à la planification et à la conception des biens et des services
- ❖ veiller à ce que les personnes âgées puissent atteindre et maintenir leur niveau de santé et de capacité fonctionnelle le plus élevé possible en soutenant le développement d'environnements et de logements adaptés à l'âge.

1.2. Veuillez également réfléchir à **la participation de votre pays aux campagnes mondiales/des Nations unies pertinentes :**

- 1.2.1. Votre pays participe-t-il à une [campagne mondiale de lutte contre l'âgisme](https://www.who.int/ageing/ageism/campaign/en/) menée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ⁹? Les activités menées dans votre pays contribuent-elles aux efforts de cette campagne menée par l'OMS ? Lesquelles ? Votre participation à la campagne a-t-elle contribué à la

⁹ <https://www.who.int/ageing/ageism/campaign/en/>

mise en œuvre du MIPAA/RIS dans votre pays ? **Quelles mesures ont été mises en place dans ce contexte ?**

1.2.2. Votre pays participe-t-il au **Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement des Nations Unies (OEWG-A)** dans le but de renforcer la protection des droits de l'homme des personnes âgées ? Les activités menées dans votre pays contribuent-elles aux efforts du groupe de travail sur le vieillissement ? Lesquelles ? Les politiques nationales garantissent-elles la protection des droits de l'homme des personnes âgées dans votre pays ? **Voyez-vous des lacunes juridiques ?**

1.3. Souligner en quelques mots les **réalisations politiques les plus importantes des 20 dernières années** pour contribuer à donner aux individus les moyens de réaliser leur potentiel de bien-être physique, mental et social tout au long de leur vie et de participer et contribuer à la société.

Donnez quelques exemples de l'évolution de la pensée, des perceptions et des attitudes à l'égard du vieillissement au cours des 20 dernières années et donnez quelques recommandations pour l'action future (ce qui est prévu/à faire) afin d'éviter l'âgisme.

Suggestion : cette question pourrait être une bonne question pour le dialogue avec les personnes âgées et la société civile.

2. Favoriser l'allongement de la vie professionnelle et maintenir la capacité à travailler

2.1. Quelles mesures ont été mises en œuvre **pour reconnaître le potentiel lié à l'emploi des travailleurs âgés et pour élaborer des stratégies du marché du travail** visant à promouvoir des possibilités de pleine participation pour les travailleurs de tous âges, conformément aux **engagements 3, 4, 5, 6, 8 et 10 de la Stratégie régionale d'exécution** et aux objectifs de la **déclaration de Lisbonne** ?

- ❖ promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- ❖ lutter contre le chômage à tous les âges, réduire les inégalités financières et la pauvreté, prendre des mesures pour réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes
- ❖ encourager les employeurs à valoriser l'expérience des travailleurs âgés, à les retenir et à les embaucher
- ❖ offrir des incitations à l'allongement de la vie professionnelle et à la flexibilité des choix de retraite
- ❖ la planification et la mise en œuvre de réformes des retraites, qui tiennent compte de l'augmentation de la longévité et de l'allongement de la vie professionnelle
- ❖ faciliter la conciliation du travail et des soins.

2.2. Quelles mesures spéciales votre pays a-t-il prises pour **combler l'écart de rémunération et de pension entre les hommes et les femmes** et pour tenir compte de la **situation particulière des femmes âgées** ?

2.3. Souligner en quelques mots la réalisation la plus importante des 20 dernières années en matière de reconnaissance du potentiel que recèle **l'emploi des travailleurs âgés et d'élaboration de stratégies du marché du travail** visant à promouvoir des possibilités de pleine participation pour les travailleurs de tous âges? Formulez quelques recommandations pour l'action future (ce qui est prévu/à faire).

Traduction non officielle

3. Permettre de vieillir dans la dignité

3.1. Quelles mesures ont contribué à protéger la jouissance par les personnes âgées de tous les droits de l'homme et de la dignité, à promouvoir leur autonomie, leur autodétermination et leur participation à la société, et à garantir qu'aucune loi, politique ou programme ne laisse place à une quelconque discrimination, conformément aux engagements 7, 8, 9 et 10 de la Stratégie régionale d'exécution et aux objectifs de la déclaration de Lisbonne ?

- ❖ protéger la jouissance par les personnes âgées de tous les droits de l'homme et de la dignité, promouvoir leur autonomie, leur autodétermination et leur participation à la société,
- ❖ soutenir l'infrastructure et l'assistance nécessaires pour prévenir tous les types d'abus et de violence à l'égard des personnes âgées,
- ❖ encourager le développement de méthodes et de services innovants ainsi que de technologies et de produits faciles à utiliser et adaptés aux personnes âgées,
- ❖ améliorer les normes de qualité des services intégrés de soins sociaux et de longue durée et des services de santé, et adapter en permanence le statut, la formation et les conditions de travail des professionnels de la santé,
- ❖ soutenir la recherche sur le processus de vieillissement des individus et des populations afin de mieux répondre aux besoins émergents dans les sociétés vieillissantes,
- ❖ promouvoir la participation à la vie sociale et communautaire des personnes atteintes de démence et/ou de troubles mentaux et comportementaux et de leurs aidants informels,
- ❖ respecter l'autodétermination, l'indépendance et la dignité des personnes âgées, en particulier, mais pas seulement, vers la fin de la vie.

3.2. Souligner en quelques mots les réalisations les plus importantes des 20 dernières années en matière de protection de la jouissance de tous les droits de l'homme par les personnes âgées et d'amélioration des normes de qualité des services intégrés de soins sociaux et de longue durée et des services de santé, ainsi que d'adaptation du statut, de la formation et des conditions de travail des professionnels des soins. Formulez quelques recommandations pour l'action future (ce qui est prévu/à faire).

Partie III : Vieillir en bonne santé et de manière active dans un monde durable

1. Contribution des politiques liées au vieillissement à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de ses objectifs de développement durable

L'Agenda 2030 pour le développement durable, adopté par tous les États membres des Nations unies en 2015, fournit un plan directeur commun pour la paix et la prospérité des peuples et de la planète, aujourd'hui et à l'avenir. Au cœur de ce programme se

trouvent les **17 objectifs de développement durable (ODD)**,¹⁰ qui constituent un appel urgent à l'action de tous les pays - développés et en développement - dans le cadre d'un partenariat mondial. Ils reconnaissent que **l'élimination de la pauvreté et des autres privations doit aller de pair avec des stratégies qui améliorent la santé et l'éducation, réduisent les inégalités et stimulent la croissance économique**, tout en luttant contre le changement climatique et en s'efforçant de préserver nos océans et nos forêts.

Au cœur des ODD se trouve la promesse "de ne laisser personne derrière". Cela implique de veiller à ce que chaque individu, y compris chaque personne âgée, soit inclus dans les efforts de développement. Dans son rapport sur les modalités du quatrième examen et de la quatrième évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement 2002, le Secrétaire général déclare au paragraphe 12 : "[...] Les efforts déployés pour mettre en œuvre le Plan d'action de Madrid contribueront donc à accélérer les progrès vers la réalisation de l'Agenda 2030".¹¹

1.1. Votre pays a-t-il déjà soumis un ou plusieurs rapports nationaux volontaires (VNR) au Forum politique de haut niveau (FHN) sur la mise en œuvre des ODD ? Veuillez indiquer brièvement si et comment les **questions relatives au vieillissement de la population et aux personnes âgées ont été traitées** dans le(s) rapport(s) national(aux) volontaire(s) de votre pays.

1.2. Dans le cadre de la planification politique nationale, existe-t-il des liens établis entre les questions de vieillissement et l'Agenda 2030 (une cartographie des liens entre le MIPAA/RIS et les ODD qui montre les domaines d'intégration des politiques est disponible sur le site web de la CEE-ONU¹²) ?

1.3. Compte tenu des informations communiquées sur la mise en œuvre du MIPAA/RIS, quels sont les ODD les plus pertinents qui pourraient bénéficier des mesures politiques actuelles (préciser lesquelles) ? Ont-ils été ou seront-ils inclus dans le(s) VNR de votre pays ? Décrivez un à trois exemples de bonnes pratiques.

2. Enseignements tirés de la gestion des conséquences et des impacts pour les personnes âgées dans les situations d'urgence : la pandémie de la COVID-19

En mai 2020, le Secrétaire général des Nations unies a publié une note d'orientation : "L'impact de la COVID-19 sur les personnes âgées", avec quatre priorités clés pour l'action des États membres :¹³

¹⁰ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/>

¹¹ <https://undocs.org/E/CN.5/2020/4>

¹²

http://www.unecce.org/fileadmin/DAM/pau/age/PS2018/00_MIPAA_RIS_2030_Agenda_Areas_for_Policy_Integration.pdf

¹³ <https://www.un.org/development/desa/ageing/wp-content/uploads/sites/24/2020/05/COVID-Older-persons.pdf>

- ❖ Veiller à ce que les décisions difficiles en matière de soins de santé touchant les personnes âgées soient guidées par un engagement en faveur de la dignité et du droit à la santé.
- ❖ Renforcer l'inclusion sociale et la solidarité lors de l'éloignement physique.
- ❖ Intégrer pleinement une attention particulière aux personnes âgées dans la réponse socio-économique et humanitaire à la COVID-19.
- ❖ Accroître la participation des personnes âgées, partager les bonnes pratiques et exploiter les connaissances et les données.

Veillez décrire brièvement les principales mesures qui ont été mises en place **dans votre pays** pour **protéger les personnes âgées** et pour répondre aux quatre domaines d'intervention décrits ci-dessus. Veuillez également indiquer si et comment les approches politiques ont changé, à la lumière des enseignements tirés depuis le début de la pandémie.

- 2.1. Comment les personnes âgées ont-elles été touchées par la Covid-19 dans votre pays ?** La part d'hospitalisation et le taux de mortalité des personnes âgées en 2020 étaient-ils plus élevés que ceux de la population en général et par rapport aux observations précédentes à long terme ?
- 2.2. Qu'a-t-on fait pour garantir que les décisions difficiles en matière de soins de santé concernant les personnes âgées soient guidées par un engagement en faveur de la dignité et du droit à la santé ?** Veuillez réfléchir aux recommandations de la note d'orientation du Secrétaire général, le cas échéant, et décrire brièvement les principaux défis et trois à cinq bonnes pratiques.
- 2.3. Qu'est-ce qui a été fait pour renforcer l'inclusion sociale et la solidarité lors de l'éloignement physique ?** Veuillez réfléchir aux recommandations de la note d'orientation du Secrétaire général, le cas échéant, et décrire brièvement les principaux défis et trois à cinq bonnes pratiques.
- 2.4. Qu'est-ce qui a été fait pour intégrer pleinement l'accent mis sur les personnes âgées dans la réponse socio-économique et humanitaire à la COVID-19 ?** Veuillez réfléchir aux recommandations de la note d'orientation du Secrétaire général, le cas échéant, et décrire brièvement les principaux défis et trois à cinq bonnes pratiques.
- 2.5. Quelles mesures ont été prises pour accroître la participation des personnes âgées, partager les bonnes pratiques et exploiter les connaissances et les données ?** Veuillez réfléchir aux recommandations de la note d'orientation du Secrétaire général, le cas échéant, et décrire brièvement les principaux défis et trois à cinq bonnes pratiques.

3. Activités de préparation et de mise en œuvre de la Décennie du vieillissement en bonne santé 2020 - 2030 de l'OMS

En août 2020, la 73e Assemblée mondiale de la santé a approuvé la proposition d'une [Décennie du vieillissement en bonne santé \(2020-2030\)](#).¹⁴ L'Assemblée mondiale de la santé a demandé au Directeur général de l'OMS de transmettre cette décision au Secrétaire général des Nations Unies pour que la proposition de Décennie soit examinée par l'Assemblée générale des Nations Unies.

3.1. Votre pays prépare-t-il (ou dispose-t-il déjà) d'un **plan d'action national** (ou similaire) **pour la mise en œuvre de la Décennie du vieillissement en bonne santé 2020-2030 de l'OMS** ? Dans l'affirmative, veuillez décrire brièvement les principales actions prévues.

3.2. Votre pays accepterait-il de faire rapport sur la mise en œuvre de la Décennie du vieillissement en bonne santé 2020 - 2030 de l'OMS dans le cadre des prochains examens et évaluations nationaux du MIPAA/RIS ?

¹⁴ Le document de proposition de la Décennie est disponible sur <https://www.who.int/ageing/decade-of-healthy-ageing>

Conclusions et priorités pour l'avenir

Jusqu'à 1 000 mots (pas plus de deux pages A4).

Cette dernière partie devrait contenir un résumé général des conclusions, des défis et des opportunités futurs liés au vieillissement, des recommandations pour les actions futures à entreprendre et les ajustements politiques nécessaires. Elle devrait couvrir à la fois les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la déclaration ministérielle de Lisbonne et, en bref, les principales réalisations au cours des vingt années de la SRI/MPAA. Veuillez également identifier les priorités pour la poursuite des recherches politiques et indiquer les demandes, les besoins et les souhaits de votre pays en ce qui concerne le travail des organisations internationales dans le domaine du vieillissement.

Annexes

Cette section peut contenir toute information/document ou donnée statistique importante et essentielle qui, autrement, ne pourrait pas être incluse dans le rapport lui-même.

Les États membres sont également invités à fournir une annexe avec des données statistiques pour les indicateurs inclus dans l'indice de vieillissement actif (ou leurs mesures de substitution). Pour la description de l'indicateur, veuillez consulter la méthodologie générale de l'AAI et les lignes directrices pour l'indice de vieillissement actif (AAI) dans les pays hors UE et au niveau infranational, tous deux disponibles sur [AAI Wiki](https://statswiki.unece.org/display/AAI/Active+Age+Index+Home).

¹⁵

¹⁵ <https://statswiki.unece.org/display/AAI/Active+Age+Index+Home>